



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 1203

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences liées au vandalisme urbain dans sa circonscription et lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. André Schneider a présenté une question, n° 1203, ainsi rédigée:

«M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences liées au vandalisme urbain dans sa circonscription et lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre dans ce domaine.»

La parole est à M. André Schneider, pour exposer sa question.

M. André Schneider. Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question porte sur les agressions et sur le vandalisme auxquels la population de ma circonscription est de plus en plus souvent confrontée.

Les délinquants - qui font régner une véritable terreur dans certains quartiers - ne sont âgés, dans la plupart des cas, que de huit à seize ans. Leur méthode est simple et efficace: ils occupent les lieux publics, circulent sur des scooters et des mobylettes trafiquées, sans casque, à vive allure et ce, dans un bruit infernal et de manière répétée. Que les habitants, les commerçants, les bailleurs sociaux, les associations, les sociétés de transport ou les facteurs soient installés dans ma circonscription à Strasbourg - Cronenbourg, à HautePierre ou à la Robertsau, qu'ils vivent et travaillent à Hoenheim, Bischheim ou Schiltigheim, le problème reste le même: ils sont excédés par ces jeunes, agissant en groupe et hélas ! souvent en toute impunité.

Les enfants ne peuvent plus utiliser les aires de jeux le soir après l'école ou le week-end; les personnes âgées restent recluses parce qu'elles n'en peuvent plus d'être agressées verbalement, voire bousculées physiquement dès qu'elles sortent de chez elles.

Ces adolescents qui se comportent comme des sauvages usent littéralement les nerfs des personnes qui aspirent à vivre dans la tranquillité. De jour comme de nuit, nuisances sonores, agressions - vols à l'arraché, violence sur les personnes et brutalités en tout genre - génèrent l'exaspération des résidents et de tous les acteurs du monde économique et social environnant. Les bailleurs sociaux ne savent plus comment lutter contre les dégradations immobilières: squat des entrées d'immeubles, destruction des serrures de cave, notamment. En matière de drogue, les actions de prévention qu'entreprennent les services de l'Etat et les associations de quartiers ne «préviennent» plus grand-chose puisque ces sauvages font la loi.

Pas plus tard que lundi dernier, de jeunes délinquants ont commis des vols suivis d'une agression à main armée dans un grand magasin de bricolage de HautePierre. Je n'évoque pas les cambriolages des débits de tabac et des banques de Cronenbourg pour les employés desquels l'angoisse est devenue quotidienne. Il serait plus qu'urgent de prendre des mesures pour que ce vandalisme urbain ne se transforme pas très rapidement et très simplement en terrorisme urbain. Je passe encore sur le saccage des toutes nouvelles stations de la ligne B du tramway que le Premier ministre a inauguré le 1er septembre dernier.

Il faut avoir conscience que ces délinquants ne craignent pas la répression et qu'ils savent en outre que les personnes agressées n'iront pas porter plainte par peur des représailles. Le moins que l'on puisse dire est qu'un meilleur accueil des victimes d'infractions ne serait pas un luxe.

Face à une telle situation qui gangrène la vie sociale dans nos quartiers, je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous envisagez de prendre pour que la tranquillité publique soit préservée et pour que la sécurité de nos concitoyens soit assurée. Comment mieux lutter contre les actes de délinquance et d'incivilité ? Comment sanctionner les faits de violence et de dégradation ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, votre préoccupation concernant les actes de vandalisme urbain qui affectent les quartiers sensibles de l'agglomération strasbourgeoise est aussi celle du Gouvernement.

La circonscription de sécurité publique de Strasbourg a été retenue comme site prioritaire pour mettre en oeuvre la nouvelle doctrine d'emploi de la police de proximité. A ce titre, les effectifs locaux de la sécurité publique seront renforcés par trente-huit gardiens de la paix supplémentaires d'ici à la fin de l'année.

Par ailleurs, cette circonscription bénéficie d'un dispositif de fidélisation par un escadron de gendarmerie mobile chargé d'aider la sécurité publique dans ses tâches de maintien de l'ordre, d'une part, et dans ses missions de sécurisation, d'autre part. Cet apport va permettre de redéployer vingt policiers au profit de la sécurité des quartiers sous forme de groupes d'appui.

Pour renforcer la lutte contre la délinquance, une compagnie républicaine de sécurité accomplit une mission de sécurisation à Strasbourg depuis le 18 septembre 2000.

Enfin, la mise en place de la police de proximité s'est traduite par le développement d'une action policière ordonnée autour de territoires bien identifiés pour permettre au quotidien l'exercice des missions de police au plus près des habitants des quartiers. La police de proximité a aussi pour vocation, vous y avez fait allusion, de mieux accueillir les victimes et de les aider dans les démarches à accomplir - en premier lieu, de porter plainte. Je puis vous assurer que le Gouvernement y veillera avec la plus grande attention.

L'examen des statistiques de la criminalité à Strasbourg révèle qu'au cours du premier semestre de cette année, le nombre des dégradations commises, même s'il reste élevé, trop élevé, s'est stabilisé par rapport au premier semestre de l'année précédente.

Il faut donc poursuivre et intensifier nos efforts: présence de la police et partenariat. Car la sécurité, monsieur le député, doit être le fruit d'une coproduction entre la police - évidemment - mais aussi les acteurs de terrain: élus locaux, acteurs économiques. Il faut que ces phénomènes régressent et que le droit à la sécurité pour tous et partout soit pleinement respecté à Strasbourg, dans les environs comme sur l'ensemble du territoire.

Mme la présidente. La parole est à M. André Schneider.

M. André Schneider. Monsieur le ministre, j'espère que nous serons tous deux entendus. Je puis vous assurer qu'à Strasbourg tous les maires concernés ont signé le contrat local de sécurité. Nous sommes donc en partenariat actif. J'espère que les renforts que vous annoncez permettront enfin aux forces de l'ordre d'assurer à nos concitoyens la sérénité et la tranquillité qu'ils méritent.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1203

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5554

Réponse publiée le : 4 octobre 2000, page 6328

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 octobre 2000